



Vos garanties d'assurance en cas de sinistre

GARANTIES EN CAS DE SINISTRE	PLAFOND	FRANCHISE
RESPONSABILITÉ CIVILE	Dommege corporel : Illimité Dommege matériel : 20.000.000€	Aucune
DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS PAR SUITE D'ACCIDENT	Application barème par juridiction dans la limite de 13.500€ HTVA / dossier	Seuil : 300€
VOL	Valeur à dire d'expert Maximum : 60.000€	750 €
BRIS DE GLACE	Frais réels	Réparation : Aucune Remplacement : 60 €
INCENDIE	Valeur à dire d'expert Maximum : 60.000€	750 €
EVÈNEMENTS CLIMATIQUES	Valeur à dire d'expert Maximum : 60.000€	750 €
CATASTROPHES NATURELLES	Valeur à dire d'expert Maximum : 60.000€	380 €
CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES	Valeur à dire d'expert Maximum : 60.000€	Aucune
ATTENTATS ET ACTES DE TERRORISME	Valeur à dire d'expert Maximum : 60.000€	750 €
DOMMAGES TOUS ACCIDENTS & VANDALISME	Valeur à dire d'expert Maximum : 60.000€	750 €

Franchises applicables dans le cas d'un prêt de volant à un conducteur non désigné :

L'adhérent s'engage à ce que le véhicule assuré soit exclusivement conduit par le(s) conducteur(s) désigné(s) au bulletin d'adhésion. Si, au moment du sinistre, le conducteur n'est pas l'un des conducteurs désignés au bulletin d'adhésion, une franchise absolue égale à 1.500 € par sinistre sera appliquée.

En cas de mise en jeu d'une garantie dommage indiquée, cette franchise s'ajoute à la franchise de la garantie.

Cette franchise ne s'applique pas si le conducteur non désigné est votre conjoint, votre concubin ou tout membre de votre famille, s'il a plus de 23 ans et est titulaire d'un permis de plus de trois (3) ans

Vos garanties d'assistance en cas de sinistre ou panne

ASSISTANCE AUX VÉHICULES (France & Étranger)	
VÉHICULES LÉGERS ET UTILITAIRES LÉGERS EN LOCATION COURTE DURÉE	
En cas d'Accident, Crevaison, Panne, tentative de Vol	
<ul style="list-style-type: none"> Dépannage/Remorquage Organisation et prise en charge 	<p>200 € TTC maxi</p> <ul style="list-style-type: none"> · Soit du dépannage sur place · Soit du remorquage du véhicule jusqu'au garage le plus proche dans un rayon de 50 kms
En cas d'Accident, Panne, tentative de Vol et Vol,	
<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de voyage ou Retour au Domicile Pour des réparations > 2 jours, organisation et prise en charge de votre transport et des autres passagers Récupération du véhicule (Vol exclu) En France, au terme des réparations, organisation et prise en charge du déplacement d'un chauffeur désigné Rapatriment du véhicule (Vol exclu) A l'Étranger, en cas de réparations > 10 jours, organisation et prise en charge du rapatriement du Véhicule en France Gardiennage A l'Étranger, en cas d'immobilisation du Véhicule > 10 jours, prise en charge des frais de gardiennage Abandon du véhicule A l'Étranger, si la valeur Argus avant le sinistre < au montant des réparations et du coût du transport, prise en charge des frais d'abandon Véhicule de remplacement En cas d'immobilisation > 24 h, organisation de la mise à disposition d'un véhicule de remplacement Transport (liaison) Organisation et prise en charge de la liaison 	<p>Soit billet de train 1re classe ou d'avion de ligne classe éco Soit véhicule de location de catégorie au plus équivalente pour 24 h max.</p> <p>Soit Billet de train 1re classe ou d'avion de ligne classe éco Soit frais de voyage et salaire d'un chauffeur professionnel</p> <p>Jusqu'au garage désigné ou le plus proche du Domicile : frais de transport limités au montant de la valeur Argus</p> <p>A concurrence de 300 € TTC</p> <p>A concurrence de 500 € TTC</p> <p>5 jours en cas de Panne 10 jours en cas d'Accident et de tentative de Vol</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 jours en cas de Vol <p>Frais de taxi : 100 € TTC max.</p>

En cas d'Accident, Panne,	
<ul style="list-style-type: none"> • Attente réparation Pour des réparations < 2 jours, en France ou à l'Étranger, participation aux frais d'hôtel 	Frais d'hôtel imprévus (chambre et petit-déjeuner) : 60 € TTC max./passager Bénéficiaire

ASSISTANCE AUX PERSONNES (France & Étranger) Prestations liées à l'usage du véhicule ≤ 3,5 T

En cas de Blessure ou de Maladie

<ul style="list-style-type: none"> • Transport/Rapatriement Organisation et prise en charge du rapatriement du Bénéficiaire • Retour des accompagnants Bénéficiaires En cas de rapatriement, organisation et prise en charge du retour de la (des) personne(s) qui accompagnai(en)t le Bénéficiaire • Remboursement complémentaire des frais médicaux engagés à l'Étranger • Prolongation de séjour d'un accompagnant Bénéficiaire 	Frais réels Billet de train 1re classe ou d'avion de ligne classe éco <ul style="list-style-type: none"> • Si nécessaire, frais de taxi au départ et à l'arrivée A hauteur de 8 000 € TTC Hôtel : 60 € TTC/nuit pendant 10 nuit max
--	--

En cas d'hospitalisation grave et imprévue ou du décès d'un Membre de la famille en France
--

<ul style="list-style-type: none"> • Retour Anticipé Organisation et prise du charge du voyage A/R du Bénéficiaire 	Billet A/R : train 1re classe avion de ligne classe éco
---	---

En cas de décès d'un bénéficiaire

<ul style="list-style-type: none"> • Rapatriement de corps Durant son déplacement, organisation et prise en charge du transport du défunt jusqu'au lieu des obsèques en France • Frais de cercueil Participation aux frais de cercueil ou frais d'urne • Retour des accompagnants Bénéficiaires Organisation et prise en charge du retour des personnes qui accompagnaient le défunt jusqu'au lieu des obsèques en France • Reconnaissance de corps et formalités décès 	Frais réels Jusqu'à un maximum de 800 € TTC Billet de train 1re classe ou d'avion de ligne classe éco Si nécessaire, frais de taxi au départ et à l'arrivée Billet A/R : train 1re classe avion de ligne classe éco
---	---

Durant son déplacement, organisation et prise en charge du transport du défunt jusqu'au lieu des obsèques en France	<ul style="list-style-type: none"> Hôtel : chambre et petit-déjeuner : 60 € TTC/nuit et pendant 5 nuits max.
---	---

Pendant votre déplacement à l'étranger

<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge des honoraires d'avocat Avance de la caution pénale 	<p>Jusqu'à un maximum de 800 € TTC</p> <p>Jusqu'à un maximum de 6 500 € TTC</p>
--	---

En France uniquement

<ul style="list-style-type: none"> Véhicule de remplacement sans permis Suite à l'invalidation du permis de conduire, mise à disposition dans une agence de location dans un rayon de 50 km de votre Domicile ou à défaut directement à votre Domicile Dépannage/Remorquage En cas de retrait du permis de conduire, organisation et prise en charge Acheminement des passagers En cas de retrait du permis de conduire, organisation et prise en charge Transport (liaison) En cas de retrait du permis de conduire, organisation et prise en charge Stage de sensibilisation Organisation et prise en charge dans un centre agréé 	<p>30 jours consécutifs max.</p> <p>150 € TTC maxi</p> <ul style="list-style-type: none"> · Soit jusqu'au Domicile · Soit jusqu'au garage le plus proche <p>Frais de taxi : 100 € TTC max.</p> <p>Frais de taxi : 100 € TTC max.</p> <p>Dans un rayon de 150 km max. autour du Domicile</p>
--	---

Montants TTC, au taux légal en vigueur au 1^{er} janvier 2021

Garanties mises en œuvre par Europ Assistance, entreprise régie par le Code des Assurances

Document non contractuel. Pour connaître les conditions d'application des garanties et les cas d'exclusion, consultez les Dispositions Générales.